

LE REDRESSEMENT JUDICIAIRE EN FRANCE

UN OUTIL AUX
RÉSULTATS CONTRASTÉS

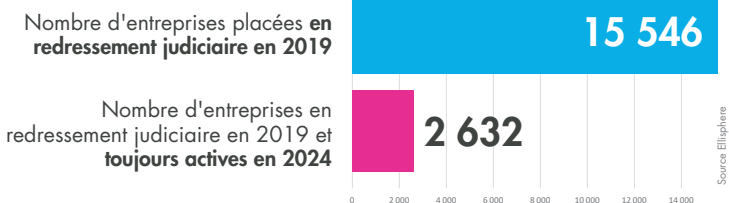
Juillet
2025

ellispher^e

LE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

un outil aux résultats contrastés

Rappel du contexte conjoncturel : la période d'étude **2019-2024** a été **marquée par la pandémie Covid-19** qui a eu de sévères conséquences sur l'économie nationale et internationale, obligeant notamment les sociétés à s'endetter pour tenter de maintenir leur activité.



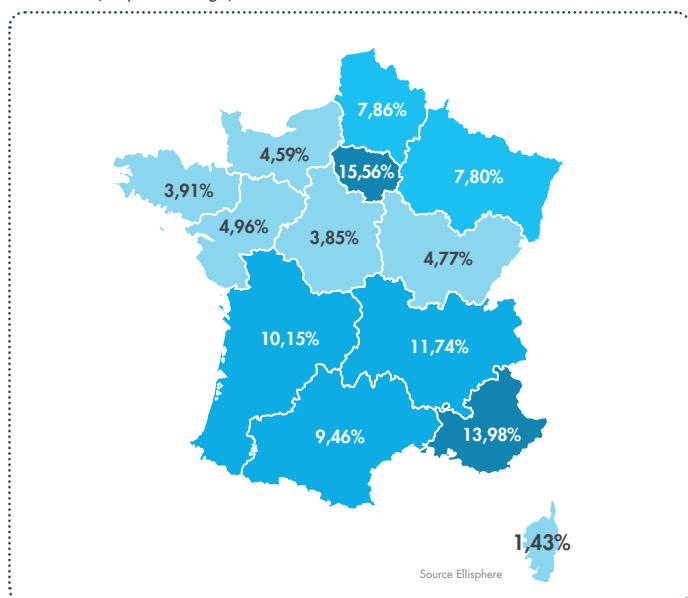
Les remboursements d'emprunts, notamment en France des Prêts Garantis par l'Etat (PGE), ont fortement pesé sur les trésoreries. **Le conflit russo-ukrainien est venu aggraver** la situation au printemps 2022, entraînant une grande volatilité des prix, notamment de l'énergie.

En 2019, plus de **15 500 entités** ont été mises sous procédure de **redressement judiciaire**.

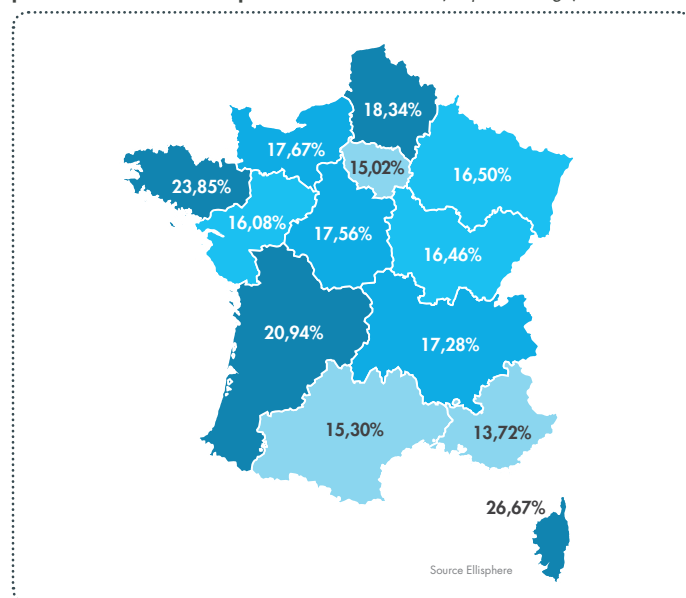
Cinq ans plus tard en 2024, seule **1 entreprise sur 6** est encore active sachant que **plus de 80%** des entités initialement en redressement judiciaire ont été mises en **liquidation judiciaire**. Par ailleurs, les trois quarts de la population des entreprises encore actives en 2024 sont en situation fragile.

LES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES EN RÉGION

Répartition régionale des entreprises mises en redressement judiciaire en 2019 (en pourcentage)



Taux de survie par région des entreprises mises en redressement judiciaire en 2019 et toujours actives en 2024 (en pourcentage)



L'**Ile-de-France** qui regroupe près d'**un quart des entreprises de l'Hexagone**, recense **un peu plus de 15% des redressements judiciaires prononcés en 2019**. La région **Provence-Alpes-Côte d'Azur** (10% des entreprises hexagonales) est en seconde position avec près de 14% des redressements judiciaires, suivie par Auvergne-Rhône-Alpes (environ 12% des entreprises nationales) qui comptabilise près de 12% des redressements judiciaires de 2019.

En 2024, **15% des entreprises** mises en redressement judiciaire en 2019 en **Ile-de-France** sont encore actives, **13,7% en PACA**, **17,3% en Auvergne-Rhône-Alpes**. La région **Nouvelle-Aquitaine** affiche **21%**, soit plus d'1 entreprise sur 5 toujours active, résultat bien **supérieur à la moyenne nationale** ; la région représentait seulement 10% des redressements judiciaires de 2019.

Il est vrai que la Nouvelle-Aquitaine est très attachée au développement de son économie de proximité et bénéficie de filières industrielles fortes telles que l'alimentaire ou encore la fabrication de matériels de transport.

Pour la région PACA, le faible taux de survie peut s'expliquer entre autres par la prépondérance du tourisme qui représente environ 13% du PIB de la région. La pandémie de Covid-19 de 2020 ayant fortement impacté les activités touristiques a probablement participé à l'augmentation du nombre de liquidations judiciaires. Selon les chiffres du Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur, les retombées économiques ont été estimées à 13 milliards d'euros en 2020, contre 20 milliards précédemment, soit une baisse de 35%.

LE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

un outil aux résultats contrastés



LES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En 2019, les **trois premiers secteurs** en nombre de redressements judiciaires sont les mêmes que pour l'ensemble des défaillances, à savoir **Bâtiment et Travaux Publics (BTP)** avec un peu plus de **28% des redressements judiciaires**, les **Services aux particuliers** avec **19%** et les **Services aux entreprises** avec **9,2%**. Cinq ans plus tard en 2024, les **taux de survie** sont de **14,3%** pour le BTP, **15,7%** pour les Services aux particuliers et **17,7%** pour les Services aux entreprises.

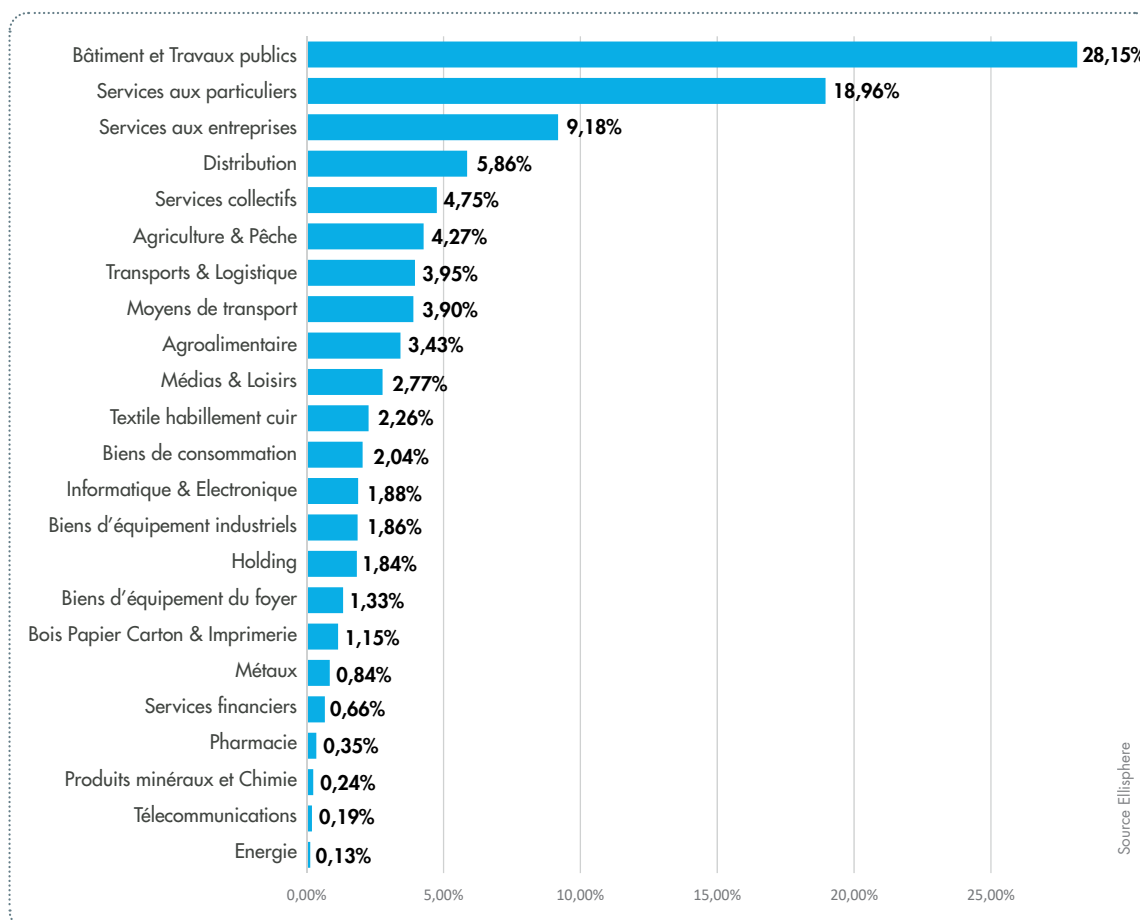
Parmi ces trois secteurs d'activité, le **BTP** affiche le **taux de survie le plus bas** : gel des chantiers ayant intensifié les éventuels problèmes de trésorerie initiaux, baisse des dépôts de permis de construire, pénurie de matériaux qui a entraîné de l'inflation, baisses des marges et de la demande ainsi que manque de main d'œuvre à la sortie des confinements.

Pour le secteur des **Services aux entreprises**, presque **18% des entreprises** mises en redressement judiciaire en 2019 sont **encore en activité sur 2024**. Ce secteur tire son épingle du jeu **bien qu'impacté par une pénurie de main d'œuvre**, liée aussi bien à des besoins de qualifications spécifiques (notamment engendrées par les évolutions technologiques), qu'à l'image négative de certains métiers (nettoyage, centres d'appels...).

A noter qu'en dehors de ce trio de tête, le secteur **Agriculture et pêche** qui représente seulement 4% des redressements judiciaires prononcés en 2019, affiche un **taux de survie généreux de 46%** de structures **encore actives en 2024**. Cela peut s'expliquer par le fait que le secteur est majoritairement composé d'entreprises individuelles, structurellement plus souples et plus réactives.

Répartition sectorielle des entreprises mises en redressement judiciaire en 2019

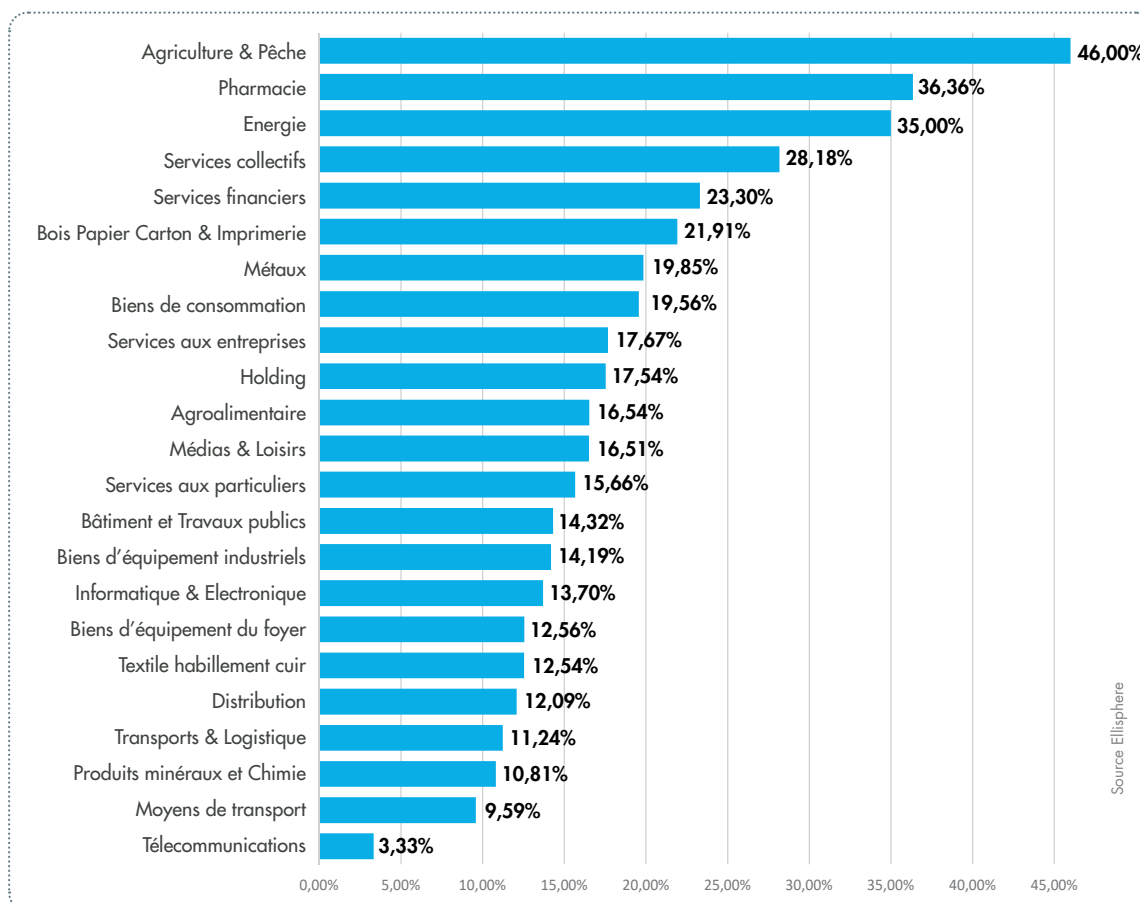
(en pourcentage)



LE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

un outil aux résultats contrastés

Taux de survie par secteur d'activité des entreprises mises en redressement judiciaire en 2019 et toujours actives en 2024 (en pourcentage)



FOCUS DYNAMISME SUR LE SECTEUR SERVICES AUX ENTREPRISES

Selon les données d'Ellisphere, les Services aux entreprises représentent environ 1 720 000 entités dans l'Hexagone dont 22% ont plus de 20 ans. Ce secteur a enregistré une croissance de sa population d'entreprises de l'ordre de 19% entre 2023 et 2024 (contre 9,2% entre 2022 et 2023). A fin décembre 2024, son Indice de Dynamisme Entrepreneurial calculé par Ellisphere (rapport entre créations et disparitions des sociétés commerciales), atteint le bon niveau de 1,5, soit 47 726 créations pour 32 429 disparitions de sociétés commerciales, dont 5 348 liquidations judiciaires (16,5% du nombre total de disparitions dans ce secteur).

L'externalisation permet notamment aux entreprises de se concentrer sur leurs cœurs de métier et stratégies, tout en disposant de solutions innovantes sans avoir à investir dans du matériel coûteux qui nécessiterait de la maintenance ainsi que du personnel qualifié, sans la charge du recrutement et de la formation. De plus, l'externalisation permet d'adapter les effectifs avec plus de souplesse en cas de pic ou de baisse d'activité.

Toutefois, pour les activités sensibles et/ou essentielles, la sous-traitance peut exposer l'entreprise à une perte de contrôle, de fuites d'informations confidentielles... Certains projets peuvent également être impactés par des erreurs d'exécution qui seront in fine imputées à l'entreprise, ou des difficultés de communication avec le ou les sous-traitants. En outre, l'externalisation peut avoir de lourdes répercussions financières s'il existe des coûts cachés ou qu'une modification du contrat initial est nécessaire suite à une évolution des besoins.

LE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

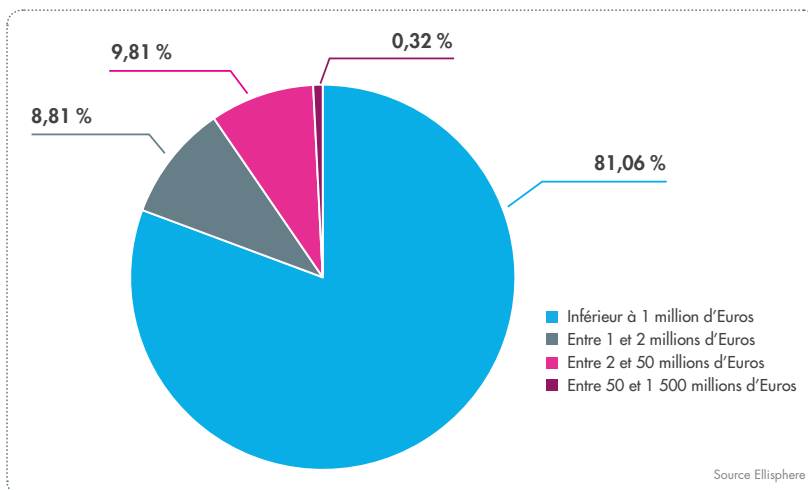
un outil aux résultats contrastés

LES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES PAR CHIFFRE D'AFFAIRES

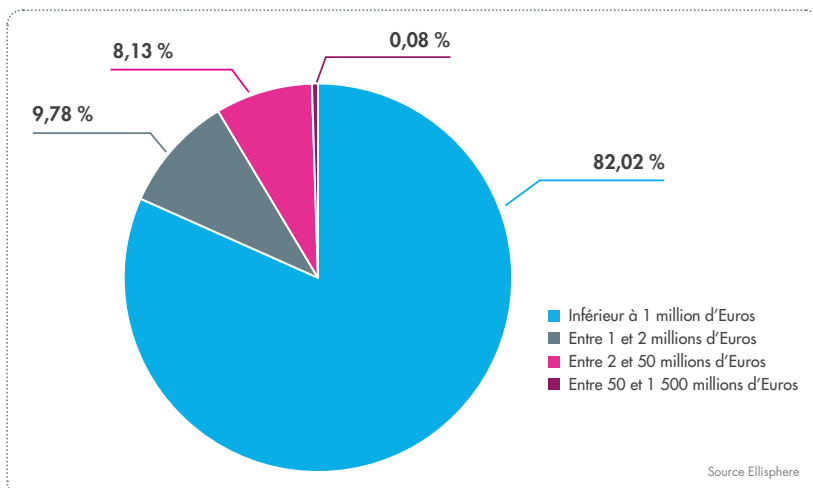
En France hexagonale, en 2022 selon l'Insee, plus de 90% des entreprises sont des micro-entreprises avec un chiffre d'affaires n'excédant pas 2 millions d'euros ; répartition identique à celle des entreprises mises en redressement judiciaire en 2019, près de 90% d'entre elles ont un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros.

Sur cette population, les structures dont le **chiffre d'affaires est inférieur à 1 million d'euros** sont majoritaires. Leur proportion augmente légèrement dans la population des sociétés toujours actives en 2024, laissant supposer une **solide résilience** de ces micro-entreprises.

Répartition par tranche de chiffre d'affaires des entreprises mises en redressement judiciaire en 2019



Répartition par tranche de chiffre d'affaires des entreprises mises en redressement judiciaire en 2019 et toujours actives en 2024



Les entités dont le **chiffre d'affaires est compris entre 1 et 2 millions d'euros**, témoignent d'une bonne résilience. En effet, elles représentent 8,81% des entreprises mises en redressement judiciaire en 2019 mais 9,78% des entreprises toujours en activité en 2024. Les entreprises entre 2 et 50 millions de chiffre d'affaires affichent également un taux de survie plutôt satisfaisant même s'il est inférieur à la catégorie d'entreprises précédente.

À NOTER

Selon une étude BPI France, en 2021, en milieu d'exercice, **60% des PME** n'avaient utilisé qu'une **minorité de leur PGE**, ce qui leur a permis de limiter leur endettement et conserver leur trésorerie. D'après une étude de la Banque de France réalisée en 2024, sur 2022 et 2023 le chiffre d'affaires des PME a progressé et leurs taux de marges ont pu être maintenus.

LE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

un outil aux résultats contrastés



LES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES PAR FORME JURIDIQUE

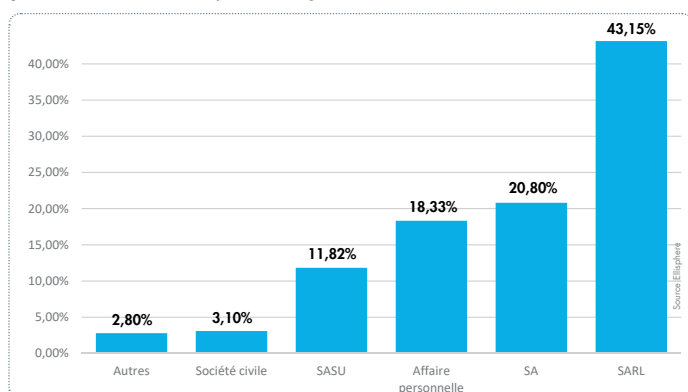
Avec **43%**, les **SARL** forment le plus gros bataillon d'entreprises mises en redressement judiciaire en 2019, suivies des **SA** avec près de **21%**. En **2024**, **14,4% de ces SARL sont encore en activité**, et **8,2%** des **SA**.

Ces médiocres résultats sont en partie imputables aux difficultés de remboursement des PGE, mais également à la hausse des prix de l'énergie et des matières premières ainsi qu'à la baisse de la consommation.

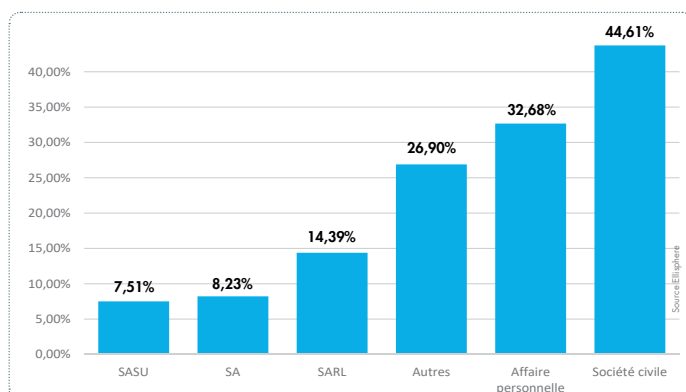
Les grandes entreprises industrielles ont été les plus touchées par l'inflation énergétique, l'énergie étant l'élément essentiel à la production. Les éventuelles hausses de tarifs de vente n'ont pas toujours été suffisantes pour conserver leurs marges, les plongeant alors dans de grosses difficultés financières.

En revanche, les **affaires personnelles** et les **sociétés civiles** affichent un excellent taux de survie, respectivement de **32,7%** et **44,6%**. La légèreté de ces structures ainsi que leurs plus grandes agilité et adaptabilité peuvent expliquer en partie ces bons résultats.

Répartition par forme juridique des entreprises mises en redressement judiciaire en 2019 (en pourcentage)



Taux de survie par forme juridique des entreprises mises en redressement judiciaire en 2019 et toujours actives en 2024 (en pourcentage)



CONCLUSION

Lorsque des **problèmes économiques** majeurs surviennent, il est **vital** pour l'entreprise de **resserrer sa gestion**, de **revoir sa stratégie et/ou son organisation** afin de rester compétitive et d'éviter l'issue fatale qu'est la liquidation judiciaire.

Il est vrai que le contexte politique, économique et social est complexe et instable, tant en France qu'à l'international. Exemples d'instabilité au plan national :

- **Automobile** : suppression du bonus écologique pour les voitures particulières neuves commandées après le 1^{er} juillet 2025, remplacé par un dispositif de certificat d'économie d'énergie avec des critères d'éligibilité plus exigeants. Cette suppression concerne également d'autres modes de transport comme les camionnettes, taxis et vélos.
- **BTP** : suspension pour l'été du dispositif Ma Prime Renov', qui avait permis un rebond d'activité pour de nombreux professionnels du BTP (menuiseries, isolation, installateurs de systèmes énergétiques...), mais aussi engendré de nombreuses fraudes (5 000 dénombrées à ce jour). Il sera reconduit à compter du 30 septembre 2025, mais avec un plafond de dépense maximum de 40 000 euros, contre 70 000 euros précédemment, un bonus de subvention de 10% supprimé et des critères d'obtention plus exigeants, ce qui aura certainement comme effet de ralentir la demande.
- **Service à la personne** : suite à un communiqué de madame la ministre des comptes publics Amélie de Montchalin, ce secteur d'activité déjà très en difficulté du fait de problèmes de recrutement, en raison de conditions de travail difficiles et de salaires inadaptés, est potentiellement visé par des suppressions de crédit d'impôt. Celui-ci devrait toutefois être conservé pour la garde d'enfants et l'accompagnement des personnes âgées ou dépendantes.

LE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

un outil aux résultats contrastés



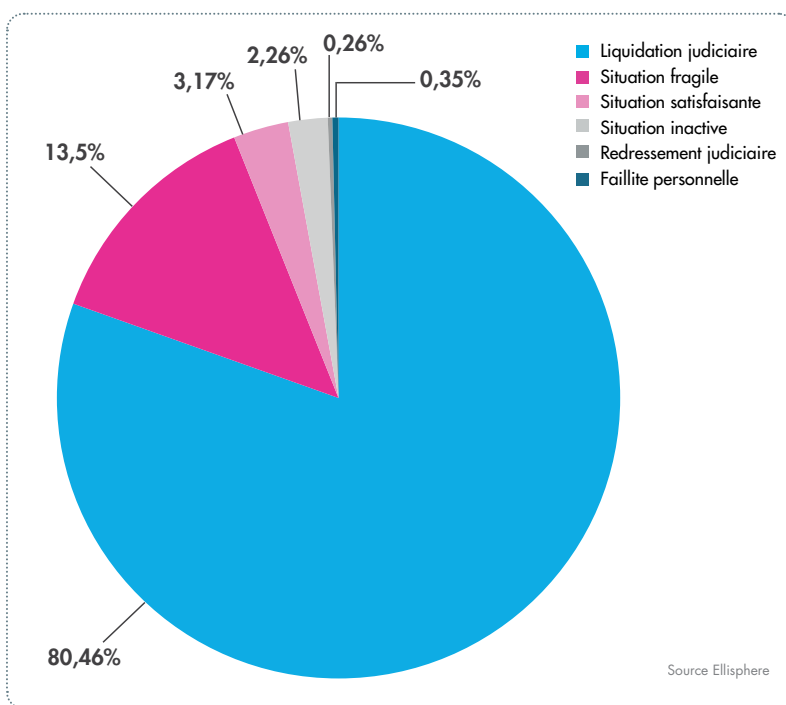
Le commerce international n'est pas en reste, de nombreux conflits commerciaux secouent les marchés ces derniers mois. Exemple notamment avec la Chine qui depuis l'an dernier, en représailles des taxes françaises, notamment appliquées sur les véhicules automobiles électriques chinois, applique des droits de douane pouvant atteindre près de 35% sur les **spiritueux**.

Une entente a également été trouvée avec la Chine concernant les restrictions sur les terres rares, cependant l'impact sur l'**industrie** s'est déjà fait sentir sur le deuxième trimestre 2025 avec des ruptures de chaînes d'approvisionnement.

Reste l'équation avec le gouvernement américain et sa nouvelle politique de droits de douane concernant tous les pays partenaires. Parmi les produits les plus impactés, on devrait notamment trouver les **produits agroalimentaires** ou encore **cosmétiques**. Effet de bord majeur de cette politique américaine pour les entreprises européennes et plus particulièrement françaises, certains fournisseurs asiatiques pourraient se tourner davantage vers les pays européens pour écouler leur production et ainsi concurrencer directement les producteurs français et européens.

Ces prochains mois, les **entreprises françaises** devront rester résilientes, **se démarquer** davantage grâce à **leurs innovations** ainsi qu'à une meilleure **valorisation** de leurs **engagements pour l'environnement** qui doit résolument devenir un atout commercial.

Panorama 2024 de la situation des entreprises mises en redressement judiciaire en 2019





Les données utilisées dans cette étude sont extraites de la base Ellisphere le 11 juillet 2025. Cette étude considère les entités immatriculées avec SIREN en France (territoires de l'Hexagone uniquement) dont l'activité et la forme juridique sont connues.

PROFIL DES ENTREPRISES

Le profil des entreprises étudiées prend en compte, à la date d'extraction : l'adresse du siège social, le code APE, le statut juridique, l'année de création, l'effectif, le chiffre d'affaires et le total bilan. A noter que seules 52% des entreprises mises en redressement judiciaire en 2019 avaient publié leur bilan.



DÉFINITIONS

Le redressement judiciaire permet, aux entités en cessation de paiement, le maintien de l'activité et de l'emploi, l'apurement du passif et leur réorganisation ; il peut déboucher sur un plan de redressement arrêté par le tribunal de commerce.

La liquidation judiciaire est une procédure pour les entités en cessation de paiement dont le redressement apparaît manifestement impossible.

Le référentiel d'Ellisphere met à disposition de l'information économique, légale et financière sur près de 16,8 millions d'entités françaises jusqu'à 10 ans après leur date de cessation.

SUIVEZ

L'ACTUALITÉ D'ELLISPHERE



www.ellisphere.com



[@ellisphere](https://www.linkedin.com/company/ellisphere)



[@ellisphere](https://www.youtube.com/channel/UC...)



Pour plus d'information sur nos études :

pole_statistiques_economiques@ellisphere.com



Pour un monde économique fiable et une croissance durable

www.ellisphere.com

Lille - Lyon - Marseille - Paris La Défense - Nantes - Strasbourg - Toulouse - Tours
Siège social : Tour Franklin - 100-101 Terrasse Boieldieu - 92042 Paris La Défense Cedex
Adresse postale : Immeuble Alpierre - 74 rue Gorge de Loup - 69009 Lyon
S.A.S. au capital de 2 519 229 euros - 482755741 RCS Nanterre